



FICHE COMPTABLE A RETOURNER
IMPERATIVEMENT
LORS DE LA CHAINE D'INSCRIPTION
(DATE A CONFIRMER)

MODE DE CALCUL

L'étudiant est soumis à l'engagement de sa famille ;
son rattachement familial est obligatoire.

La contribution des familles est calculée selon **le dernier avis d'imposition connu (à fournir)** des responsables de l'élève.

Vous voudrez bien vous situer sur la grille en fonction de votre quotient

(Vous l'obtiendrez en divisant votre **revenu imposable** par le nombre de personnes fiscalement à charge)

Nombre d'enfants **fiscalement charge** : _____

Nombre d'enfants dans la fratrie : _____

- 2 parts pour les Parents, même si le Père ou la Mère vit seul,

- 1 part (entière) par enfant **fiscalement** à charge,

- 1 part par adulte **fiscalement** à charge en plus du Père et de la Mère.

CATEGORIE	QUOTIENT	CONTRIBUTION
40*	Supérieur à 25 000 €	3 360 € <u>au moins</u>
39	De 23 001 à 25 000 €	3 180 €
38	De 21 001 à 23 000 €	3 045 €
37	De 19 501 à 21 000 €	2 900 €
36	De 18 001 à 19 500 €	2 760 €
35	De 16 501 à 18 000 €	2 620 €
34	De 15 001 à 16 500 €	2 450 €
33	De 13 501 à 15 000 €	2 270 €
32	De 12 001 à 13 500 €	2 100 €
31	De 10 501 à 12 000 €	1 920 €
30	De 9 501 à 10 500 €	1 750 €
29	De 8 501 à 9 500 €	1 610 €
28	De 7 501 à 8 500 €	1 500 €
27	De 6 601 à 7 500 €	1 360 €
26	De 5 801 à 6 600 €	1 220 €
25	De 5 101 à 5 800 €	1 080 €
24	De 4 501 à 5 100 €	980 €
23	De 4 001 à 4 500 €	875 €
22	De 3 501 à 4 000 €	770 €
21	Jusqu'à 3 500 €	660 €

* Catégorie 40 : les familles déterminent elles-mêmes leur participation si le montant est supérieur à 3 360 €.